

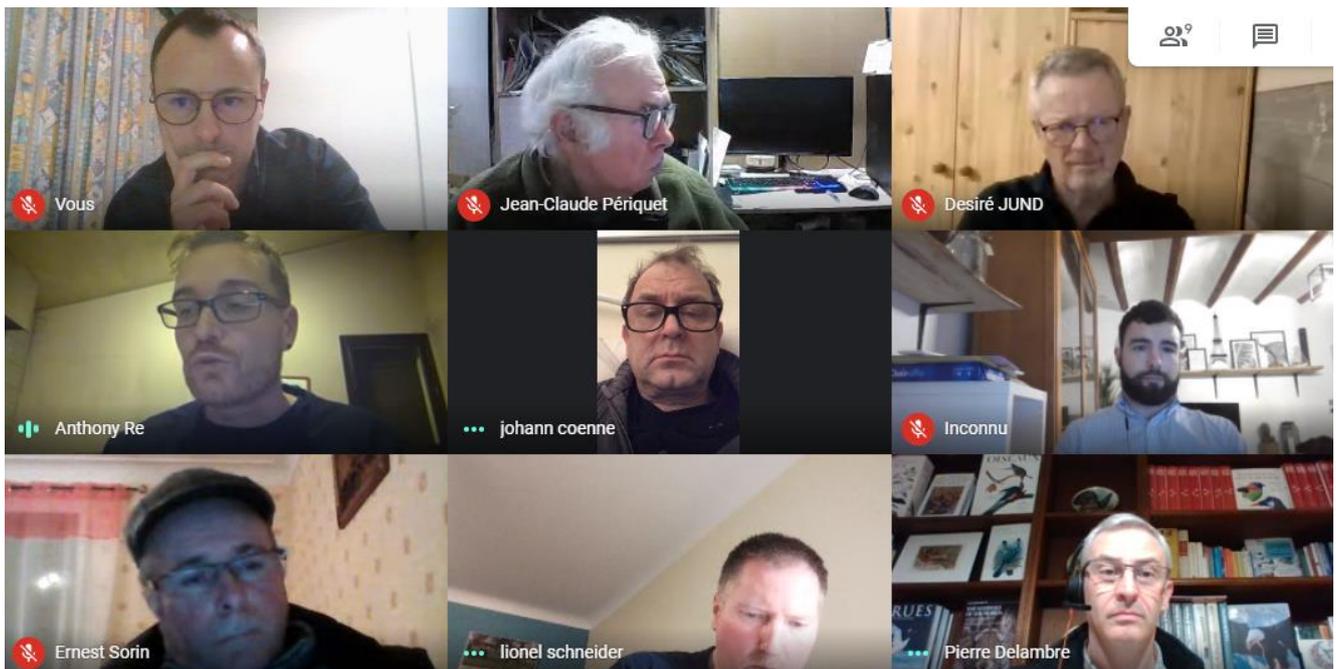


Fédération française des sociétés d'éleveurs de gallinacés et de palmipèdes « Fédération Française de Volailles – FFV »

Membre de la Société Centrale d'Aviculture de France – SCAF – Reconnue d'utilité publique

Compte rendu des réunions du conseil d'administration de la FFV Réunions du 9 février 2021 et 21 mars 2021

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19 et aux distances géographiques non négligeables entre les différents administrateurs, les réunions du CA de la FFV se sont intégralement tenues par visio-conférence. Les 9 administrateurs étaient présents (Anthony RE, Matthieu LEURIDAN, Désiré JUND, Johann COENNE, Thomas FRUGOLINO, Ernest SORIN, Jean-Claude PERIQUET, Lionel SCHNEIDER, Pierre DELAMBRE)



Les thématiques à l'ordre du jour de ces deux réunions étaient :

- Finalisation du projet de nouveaux statuts de la FFV.
- Modalités d'organisation du vote des nouveaux statuts.
- Points sur l'organisation de nos nationales volailles FFV (2021 et 2023).
- Commission sanitaire de la FFV.
- Journée technique de la FFV.
- Assemblées générales et votes prévus pour les prochains mois.
- Sujets divers.

1) Finalisation du projet de statuts de la FFV

Après la réunion de consultation ayant eu lieu à Viglain (45) en aout 2020, après un temps nécessaire de consultation, de réflexion, de réception de demandes et d'amendements de divers clubs et interlocuteurs proches de la FFV et de ses clubs adhérents, le conseil d'administration de la FFV avait pour but lors de ces réunions de parfaire les derniers arbitrages et conclure la rédaction du projet de nouveaux statuts de la FFV qui seront ensuite proposés au vote.

Les discussions furent collectives, constructives et argumentées, parfois sujettes à débat et animées. Nécessairement des arbitrages ont dû être rendus. Des articles furent complétés ou réécrits, d'autres amendés ou

retirés. Les différents administrateurs de la FFV, en tenant compte des avis de clubs, des comparaisons de situations vécues ou possibles au sein de notre instance ou d'instances comparables, ont étudié les articles des futurs statuts et du règlement intérieur un par un afin de trouver la proposition la plus équilibrée et permettant à notre FFV d'être la plus pérenne possible dans le temps et la gestion fluide de son fonctionnement tant administratif que dans la gestion des adhésions d'associations.

Il en ressort un projet de statuts et de règlement intérieur de la FFV validé par le conseil d'administration qui sera soumis au vote d'une assemblée générale extraordinaire par correspondance compte tenu du contexte sanitaire de cette année 2021.

La mise en place de ces statuts et notamment le passage du conseil d'administration de 9 à 15 membres nécessite une procédure particulière pour sa mise en place. Le conseil d'administration a validé le principe d'une mise en place progressive et graduelle du CA à 15 membres avec l'application d'une clause temporaire dans ses statuts. Le texte, relu et validé par un juriste, pourrait, s'il est voté, entrer en application dès la prochaine assemblée générale annuelle, prévue en octobre 2021 à Limoges.

Le projet de révision des statuts et règlement intérieur de la FFV est annexé en pièce jointe à ce compte-rendu envoyé aux clubs.

2) Modalités de vote des nouveaux statuts

Dans les statuts actuels de la FFV (datant de 1989), l'article 20 fixe la nécessité de vote des modifications de statuts par une assemblée générale extraordinaire. Il est aussi clairement signalé la possibilité d'effectuer les votes par correspondance (article 15).

Malheureusement, le contexte sanitaire actuel, associé aux limites de déplacements géographiques, ainsi qu'au fait que faire déplacer physiquement chaque représentant de club pour simplement répondre sur papier « oui » ou « non » semble disproportionné, pousse l'équipe actuelle de la FFV à faire le choix d'une AG extraordinaire accompagnée du vote pour l'approbation du nouveau projet de statuts exclusivement par correspondance (rien ne s'y oppose dans les statuts actuels).

Afin de s'assurer un vote le plus transparent et sans contestation possible quant à son organisation et son dépouillement, la réception des bulletins de vote ainsi que le dépouillement seront effectués par un huissier de justice avec une procédure clairement définie en amont (elle sera écrite et détaillée dans les courriers/convocations/appels au vote que les clubs recevront début mai).

3) Points sur l'organisation de nos nationales volailles FFV

Nationale Volailles FFV 2021 : LIMOGES

Lors de la réunion du 9 février 2021, le CA de la FFV avait convié durant une partie de la réunion Monsieur Antonio COIMBRA, commissaire général de l'exposition de Limoges (représentant du SLAA). Le but de cette participation était de faire un point sur l'avancement et la préparation de notre nationale volailles FFV 2021, ses modalités organisationnelles etc.

Au total, une vingtaine de clubs membres de la FFV ont répondu présents, soit par des championnats de France ou d'Europe, coupes de France, championnats régionaux, ou rencontres diverses. La FFV remercie vivement les participants et le CA valide le maintien de son dispositif de subvention de 0.5 € par cage de championnat de France au club de « tutelle » de la race.

Un prévisionnel global entre 3200 et 3800 volailles a été fait, même si le contexte particulier de cette dernière année écoulée permet difficilement d'avoir une visibilité claire. Pierre Delambre précise le choix de la

commission des standards de centraliser toutes les demandes d'homologations de races ou variétés sur l'exposition de Limoges 2021 pour cette saison.

Le CA de la FFV valide une aide aux frais de jugement pour le SLAA de Limoges de l'ordre de 1000 euros. En effet le nombre et la provenance parfois lointaine des juges génère des frais importants et la FFV souhaite accompagner l'association « hôte » dans cette charge. Il est aussi rapidement évoqué la mise en place future d'un cahier des charges clair et « encadré » évoquant les aides ou contributions possibles entre la FFV et l'association hôte d'une « Nationale Volailles FFV ».

Le CA de la FFV discute d'un éventuel paiement à ses frais de la quote-part de 0,5 € par cage à payer à l'entente européenne d'aviculture pour les animaux participant à un championnat d'Europe (Sussex – Pékin – Cochin). Le CA valide le principe du paiement à sa charge de ses frais pour les deux championnats prévus en 2021.

Conjointement entre le SLAA de Limoges (société organisatrice locale) et la FFV, il a été décidé qu'une prise de décision finale sur le maintien ou non de l'exposition en fonction du contexte sanitaire serait prise dans le courant du mois d'août 2021. Toutes les parties conviennent qu'une situation telle que 2020 ne doit pas se reproduire. Toute l'équipe de la FFV « croise les doigts » pour que la situation sanitaire s'améliore autant pour sauver notre exposition nationale FFV que pour pérenniser notre activité d'élevage de volailles de races qui a particulièrement souffert depuis début 2020 ...

Pour rappel et information sur Limoges 2021 :

- Enlogement/mise en cage des volailles : mercredi après-midi et jeudi matin
- Jugement des volailles : jeudi après-midi et vendredi matin
- Ouverture au public vendredi à 18h, puis samedi toute la journée et dimanche matin
- Délogement des animaux : dimanche à 14h pour tous les éleveurs, permettant ainsi un retour serein !

Nationale Volailles FFV 2023

A la date des deux réunions, une seule candidature écrite était parvenue à l'équipe de la FFV, à la date du 10 avril 2021, une seconde candidature officielle et désormais écrite est parvenue à la FFV depuis (CA informé par email). Ces deux candidatures sont : Rennes (35) et Montluçon (03). Les deux expositions ont lieu en novembre 2023.

Les candidatures sont toujours ouvertes jusque début septembre (afin de pouvoir rédiger les convocations d'assemblée générale annuelle en temps et en heure). Le choix final de la localisation de la prochaine « Nationale Volailles FFV » en 2023 sera fait par l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à Limoges en octobre 2021.

D'ores et déjà la FFV invite et propose à tous les clubs de races de réserver l'année/la date pour y organiser un championnat de France ou autres. Les nationales FFV sont une occasion rare de mutualiser des moyens, des groupages, des championnats afin de faire une grande et belle fête autour de notre passion et dans un seul lieu (c'est pratique pour beaucoup d'éleveurs et ça augmente l'attractivité globale).

Sur proposition du secrétaire de la FFV, Matthieu Leuridan, une thématique de la nationale FFV 2023 autour des « races françaises » est suggérée, c'est un patrimoine en danger qu'il faut mettre en valeur. Le but est de mettre en avant nos races nationales par une présentation qui reste à définir mais dont l'une des idées premières serait une « allée d'honneur » avec des trios/parquets/volières de chacune des races françaises, avec des panneaux ou documents explicatifs pour chacune d'entre elles (des banderoles, roll-up, etc., financés en grosse partie par la FFV).

A l'unanimité du conseil d'administration, cette proposition est validée. La « Nationale Volailles FFV » 2023 sera donc une spéciale race française. Elle n'en demeure pas moins ouverte à tous les clubs de toutes les races ou espèces.

4) Commission sanitaire et « bien-être animal » de la FFV

Depuis quelques années et plus encore depuis quelques mois, le milieu avicole fait l'objet de menaces et de questionnements sur les problématiques liées à ce que l'on peut nommer sanitaire et « bien être animal ». Si ces sujets sont vastes, une partie de la nouvelle équipe de la FFV pense essentiel de prendre à bras le corps ces dossiers en main de manière sérieuse : c'est une attente des éleveurs, des clubs, et tout simplement une obligation si nous ne voulons pas à moyen terme voir disparaître notre aviculture par des contraintes législatives, de maladies ou de conditions d'élevage et de transport.

Il faut cependant avoir le réalisme de dire que la FFV et ses administrateurs ne peuvent pas tout savoir et maîtriser parfaitement tous les dossiers, ainsi que mener « seuls » tous les combats. C'est donc avec ce constat que le choix fut fait de tenter la mise en place d'une commission thématique « sanitaire et bien-être animal » au sein de la FFV en y intégrant des personnes extérieures à celle-ci.

Son but : gérer, connaître, anticiper, accompagner les dossiers sanitaires (maladies, prévention, etc.), les dossiers réglementaires (règles et lois sur l'élevage et le transport de nos animaux), et enfin avoir une réflexion sur les dossiers qui sont liés à ce qu'on nomme « le bien-être animal ».

Des projets de lois (françaises ou européennes) sont en cours. Certains, s'ils venaient à être définitivement appliqués, viendraient affaiblir considérablement notre hobby. Un texte européen, dont l'application devait débuter en avril 2021 mais finalement repoussé à octobre 2021, va par exemple amoindrir considérablement les possibilités de transports d'animaux (et d'œufs à couver) d'un pays à un autre, empêchant de facto les championnats européens et expositions européennes d'avoir lieu avec des conditions de réception et de participation « normales ».

Au niveau français, différents projets de lois sont en cours également, certains visant la détention, les règles sanitaires ou de « vente » des animaux, etc... Quant aux problématiques sanitaires, la grippe aviaire de ces derniers mois, les nombreuses questions et problématiques sur la vaccination de certaines maladies ou les possibilités d'accompagnement des éleveurs nécessitent aussi une prise en main de ces dossiers pour à minima « tenter » de proposer des solutions (malheureusement il n'est pas du seul ressort de la FFV de pouvoir faire avancer seule les choses).

Pour la mise en place de cette commission, un appel à candidatures public (site de la FFV + page Facebook de la FFV) fut lancé en début d'année 2021. Le but est d'avoir l'aide et la participation de personnes aux profils plus « techniques » et « professionnels » sur des compétences nécessaires au sein de cette commission : exemple : vétérinaires ou professions liées, juristes ou fins connaisseurs des règles et législations sur l'élevage, etc. ...

Le président et le secrétaire de la FFV ont reçu une petite dizaine de propositions/candidatures, et le processus de mise en place de cette commission est en cours. Affaire à suivre quant à ses travaux et son périmètre d'action.

5) Journée technique de la FFV

C'est un projet qui tient à cœur à la « nouvelle » équipe de la FFV arrivée en 2020. Cependant c'est un projet bouleversé et assez incertain avec le contexte sanitaire (encore lui !). En effet, l'idée de base est d'organiser un grand rassemblement technique et de rencontres sur un même lieu et durant un week-end. Tous les passionnés, clubs, éleveurs et juges qui le souhaitent peuvent venir et assister ou organiser des exposés, présentations etc. afin de faire une « Journée technique de la FFV ».

Concrètement, sur un lieu du type « base de loisirs », il est possible de prévoir différents exposés/conférences accessibles à tous et tenus par divers conférenciers intervenants (sur des thématiques comme le jugement en exposition, les bons usages sanitaires ou autres ...). En plus de cette partie commune, il serait possible à tous les clubs qui le souhaitent de faire une journée technique ou un « stand » spécifiquement dédié à

leurs races/clubs afin d'y faire des exposés « spécialisés ». Les participants et « visiteurs » pourraient donc participer à des exposés ou conférences « à la carte » selon leurs goûts, et avec des modules communs, le tout dans une ambiance qui se veut chaleureuse et avec une organisation de repas en partie collective.

Une discussion entre les administrateurs du CA a lieu sur la date, certains souhaitant début d'été, d'autres fin août, et enfin les derniers pour septembre. Il n'est pas simple de satisfaire tout le monde entre obligations personnelles, professionnelles, vacances scolaires etc. ... finalement c'est le week-end du 28 et 29 août 2021 qui est privilégié si d'ici cette période la crise sanitaire et les autorisations le permettent.

Le lieu privilégié est celui où une réunion d'information de la FFV a eu lieu en août 2020 : Viglain dans le département du Loiret (45). Le lieu s'y prête bien, il est central en France, accessible et permet bien des possibilités. A ce jour, rien n'est définitivement acté vu le contexte sanitaire et l'équipe de la FFV avance doucement et prudemment sur ce projet. Une décision définitive sur la tenue ou non de ce rassemblement devrait être prise dans les prochaines semaines.

Date prévisionnelle : week-end du 28 et 29 août 2021

Lieu prévisionnel : dans le centre de la France, probablement le Loiret (45), sur un site type « base de loisirs »

6) Assemblées générales et votes prévus pour les prochains mois

Le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a pour le moins chamboulé nos assemblées, votes, plannings et rencontres des 15 derniers mois. La quasi-impossibilité de se réunir en présentiel au gré des confinements, déconfinements et restrictions de déplacements par région, les complications pour trouver un lieu acceptant et permettant la tenue de réunions avec un potentiel de 50 personnes et enfin les difficultés liées aux éloignements géographiques et aux annulations d'exposition ne nous ont pas aidés ...

Cependant il est de notre devoir (l'équipe de la FFV) de tenir au mieux et sans risques sanitaires les échéances, assemblées et process internes à notre fédération. Nous informons donc du calendrier prévisionnel suivant :

- Convocation d'une assemblée générale extraordinaire par correspondance : Mai 2021
- Assemblée générale extraordinaire par correspondance (pour le vote des statuts) : Juin 2021
- Appel à candidature pour le tiers sortant (3 ou 5 postes selon les statuts) : Juillet 2021
- Convocation pour l'assemblée générale annuelle : Septembre 2021
- AG annuelle 2020 et vote du tiers sortant au conseil d'administration : Octobre 2021 : Limoges
- Assemblée générale annuelle 2021 Mars 2022

7) Sujets divers

Site internet de la FFV

Depuis fin décembre et « en urgence » le site de la FFV a été élaboré par le secrétaire de la FFV, cependant le site est encore amené à être complété. Le but est d'en faire une source d'informations diverses sur les clubs adhérents, l'organisation de l'aviculture etc. Il est rappelé que chaque club a une page dédiée qui peut être complétée à sa guise ... pour cela il suffit d'envoyer les infos au bureau de la FFV.

Les infos généralistes y sont mises à jour autant que possible. Il est rappelé que pour les juges, une page ANJA y est dédiée, avec liste à jour des juges (il y a eu quelques départs ou décès malheureusement), un trombinoscope de ceux-ci et une carte géographique de localisation faite par l'ANJA (toujours utile pour reconnaître et localiser, et plus « sympa » dans l'apparence).

Coq d'or de la FFV

Un club adhérent à la FFV a proposé l'attribution de coqs d'or de la FFV pour plusieurs de ses adhérents. Les conditions réglementaires telles que définies à ce jour dans le règlement d'attribution de cette distinction sont en cohérence et valides pour cette attribution. Le CA valide donc cette remise et le délégué FFV aux récompenses (Lionel Schneider) fera le nécessaire dans les semaines à venir.

À la suite de cette demande d'attribution, plusieurs administrateurs posent la question de savoir comment cela fonctionne et quels sont les critères. S'en suit une discussion où l'un des administrateurs, Thomas Frugolino, présente un document de réflexion sur le sujet et nous présente des évolutions possibles. A ce jour il n'est pas acté de modifications au processus actuel.

Afin de valoriser cette distinction, la question est posée de faire les attributions de manière « solennelle » lors de la nationale FFV ... La liste des récipiendaires sera mise en ligne sur le site de la FFV (c'est fait depuis).

Bagues et cotisations 2021

La distribution de bagues 2021 se déroule parfaitement. Johann Coenne, responsable de cette tâche pour la FFV, nous explique que les expéditions se passent bien, mais rappelle la nécessité pour les clubs d'être régulièrement à jour d'adhésion afin d'obtenir leurs colis de bagues ... il est demandé aux clubs de grouper leurs commandes au maximum, afin de minimiser les frais d'envois (toujours plus chers d'année en année avec « la poste ») et de faciliter le travail.

Rappel est fait pour une traçabilité optimale de ne pas se revendre ou s'échanger les bagues entre éleveurs directement. « Au pire », si cela est fait (non souhaité, pas souhaitable, mais malheureusement pas contrôlable), une attestation de délivrance avec les diamètres, quantités et numéros de bagues cédées devrait être obligatoirement faite. Johann Coenne explique être contre la vente des bagues entre éleveurs particuliers car dans ce cas, il n'y a plus besoin d'adhérer à une association ou un club et cela entraîne un « trafic » sur différents sites potentiels (Facebook inclus). Johann explique aussi qu'il a déjà reçu ces dernières années plusieurs coups de fils de gendarmerie ou police pour des cadavres d'animaux bagués laissés en pleine nature afin de retrouver les propriétaires via les numéros de bagues, seule une traçabilité associative fiable permet de retrouver l'auteur réel.

Plusieurs administrateurs de la FFV rappellent la nécessité pour les clubs de régulariser leurs cotisations en temps et en heure (d'ailleurs, une date butoir a été ajoutée dans le projet de statuts), surtout pour valider les envois de bagues. Il ne suffit pas de cotiser une fois tous les deux ans pour bénéficier du service de bagues ...

Certains clubs ont fait remonter l'info que les « barrettes » de 25 bagues ne sont pas pratiques du tout pour le comptage et la distribution en « dizaine ». L'information est donnée que le fabricant impose cette méthode et quantité. Libre aux clubs de revendre par « barrette » de 25 à leurs adhérents (en respectant le tarif unitaire minimum de 0.25 € la bague).

À la date de la réunion de CA de la FFV fin mars, seules 21 des 42 associations « membres » avaient envoyé leurs cotisations. Nous ne doutons pas que c'est un oubli pour beaucoup de clubs, et la FFV fera un rappel dans les prochaines semaines afin que les clubs concernés puissent se régulariser. Certains clubs ont demandé le RIB pour faire le virement directement sur le compte bancaire de la FFV, c'est une bonne démarche, mais nous souhaitons malgré tout avoir le bulletin d'adhésion afin de pouvoir tenir à jour au maximum les informations et coordonnées.

L'ordre du jour étant traité et les questions étant closes, les réunions furent achevées...

Compte-rendu des réunions du conseil d'administration de la FFV rédigé par le secrétaire de la FFV
Compte rendu sur 6 pages, validé par le conseil d'administration de la FFV le 20/04/2021

Le président de la FFV : Anthony RE - Le secrétaire de la FFV : Matthieu LEURIDAN